



**BRICQUEVILLE SUR MER**

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : [mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

**Présents** : Mmes MM. BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, MALHERBE Claude, PICOT Brigitte, POTIER Claire.

**Absent excusé** : M. LEHOUSSU Jean-Pierre donne procuration à M. JOURDAN René

**Absents** : M. DELISLE Yves

M. MARION Jean-Louis

M. JOURDAN René

**Secrétaire de séance** : Mme POTIER Claire

**APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**CRÉATION D'UN RÉSEAU « VIGIES DES HAVRES »**

**M. le Maire** ouvre la séance en présentant aux membres du Conseil municipal, **M. VIGOUREUX**, initiateur d'un projet en collaboration avec l'association AVRIL, le SMEL et l'agence de l'eau Seine Normandie, pour la surveillance de l'évolution de la qualité du milieu marin dans les estuaires de la Sienne et du Havre de la Vanlée. Après présentation d'un diaporama, M. le Maire rappelle à M. VIGOUREUX que ce projet sur le Havre de la Vanlée concerne quatre communes (Lingreville, Bricqueville sur mer, Bréhal et Coudeville) et qu'il serait souhaitable de les intégrer au projet.

L'ensemble des membres du Conseil municipal approuve le projet et font part de leur souhait d'y participer.

**DELIBERATION POUR MISE EN PLACE D'UNE DUP**

Par délibération du Conseil municipal en date du 26 avril 2017, l'unanimité des membres présents ont voté pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n°68 au prix de 60 000 €.

Cette acquisition doit permettre l'implantation de places de parking pour le cimetière et l'église et la construction de nouveaux ateliers municipaux.

Pour rappel, cette parcelle fait partie des réserves foncières de la commune approuvées lors du PLU du 09 août 2004 et devenu exécutoire en date du 11 septembre 2004.

Le propriétaire de cette parcelle n'acceptant pas de céder sa parcelle aux conditions exposées et obligeant la commune à ester en justice,

**M. le Maire propose :**

- De mettre en place une procédure de « Déclaration d'Utilité Publique » sur cette parcelle cadastrée AX 68 d'une contenance de 3620 m<sup>2</sup>.
- De valider l'avis du domaine reçu en date du 20 septembre 2016 et de proposer l'acquisition de cette parcelle au prix de 15€ le m<sup>2</sup> soit 54300 €.
- D'autoriser M. le Maire à ester en justice et de désigner Maître LECOUSTUMER, avocat à Caen, pour défendre les intérêts de la commune.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

## **SUBVENTIONS EN FAVEUR DU FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Comme chaque année, Le Président du Conseil Départemental de la Manche nous sollicite pour notre participation financière au Fond de Solidarité Logement qui lutte contre la précarité des ménages pour l'accès au logement.

**Les principales actions du FSL étant :**

- Protection contre l'expulsion pendant la trêve hivernale,
- Lutte contre la précarité énergétique en évitant les coupures d'électricité,
- Aide financière ou apport de garantie auprès des bailleurs,
- Accompagnement dans la gestion des logements,

Monsieur le Président du Conseil Départemental nous propose une contribution calculée selon la base suivante :

- 0.60€ par habitant soit un montant global pour la commune de Bricqueville –sur-mer de :  
**0.60€ X 1229 habitants = 738 €**

**M. le Maire propose :**

- De valider notre contribution au FSL
- D'accorder une subvention de 738 € correspondant au calcul proposé par M. le Président du Conseil Départemental soit 0.60€ par habitant

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

## **ADHESION A LA MEDIATION**

M. le maire propose aux membres du Conseil municipal la signature d'une convention avec le CDG50, pour adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DROIT DES SOLS**

M. le Maire propose de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition des droits du sol.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

## **DM**

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour alimenter le chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » selon les écritures suivantes :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
DI	040	28158	Autres installations, matériels et outillages	- 209 734 €	
DI	040	1391	Subvention d'équipement	+ 209 764 €	
DI	23	2315	Installations, matériel et outillages	+ 88 854.08€	
RI	23	2315	Installations matériel et outillage		88 884.08€

**Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.**

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour alimenter le chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » selon les écritures suivantes :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
DI	040	2111	Terrains nus	-21 642.64 €	
DI	040	28031	Frais d'études	-3 033 €	
RI	20	203	Frais d'études		+15 844.64
RI	23	2315	Installations matériel et outillage		8 831€

**Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.**

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET LA PAIRIERIE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour alimenter le chapitre 043 « Opération d'ordre de transfert entre sections » selon les écritures suivantes :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
DF	043	608	Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement		1400.00€
DF	011	608	Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement	-1 400 .00€	

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT RESTE À REALISER 2017

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer les restes à réaliser 2017

### Section d'investissement

Chapitre	Compte	Intitulé	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
23	2315	Installations, matériels et outillages	1 724.10 €			
23	2315	Installations, matériels et outillages		1 724.10€		
Total :			- 1 724.10 €	1 724.10€		

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL RESTE À REALISER 2017

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer les restes à réaliser 2017

### Section de Fonctionnement

Chapitre	Compte	Intitulé	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
	002	Résultat de fonctionnement			- 1 427.45€	
	023	Virement section investissement	- 1 427.45€			
Total :			- 1 427.45€		- 1 427.45€	

### Section d'investissement

Chapitre	Compte	Intitulé	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
	Total :	Crédits investissements	-18 128.51			
	Total :	Reste à réaliser		18 128.51		
016	165	Dépôts et cautionnement reçus	- 655.35 €			
	165	Dépôts et cautionnement reçus RAR		655.35€		
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 2897.70€			
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques RAR		2897.70€		
23	2313	Constructions	-7 248.52 €			
23	2313	Constructions RAR		7 248.52€		
20	2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	-6 554.84 €			
20	2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national RAR		6 554.84€		
21	2184	Mobilier	- 772.10 €			
21	2184	Mobilier RAR		772.10€		
	021	Virement à la section de fonctionnement			- 1 427.45	
	1068	Affectation du résultat (complément)				1 427.45€
Total :			- 36 257.02€	36 257.02€	- 1 427.45	1 427.45

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative

## **AFFECTATION RESULTAT 2017 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, RECTIFICATIF APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER**

M. le Maire rend compte des résultats de l'exercice 2017 aux membres du Conseil Municipal.

Ces résultats font apparaître :

- dans la section d'investissement, un excédent de 105 537.03 €
- dans la section de fonctionnement un excédent de 110 489.61 €

Par ailleurs, dans la section investissement le résultat 2016 montrait un déficit de 150 914.57 €, avec un solde de restes à réaliser de - 18 128.51 €, soit un déficit global d'investissement de 167 615.63 €.

Dans la section de fonctionnement le résultat 2016 montrait un excédent de 335 852.92 € avec un virement à la section d'investissement de 124 190.57 € soit un excédent global de fonctionnement de 211 662.35 €.

**M. le Maire propose** l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- Couverture du déficit et affectation complémentaire en réserve par prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 63 506.05 €
- le reste de l'excédent de la section de fonctionnement soit 260 073.36 € est affecté en report à nouveau au compte 002.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats de l'exercice 2017.**

## **TOUR DE LA MANCHE DU 27 MAI 2018**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le tour de la Manche cycliste traversera notre commune le 27 mai prochain.

A cette occasion, il sollicite les membres du Conseil municipal pour être « signaleurs » au passage de cette course afin de sécuriser le parcours.

## **COMMISSION DE SECURITE MAIRIE**

Suite à l'avis défavorable qui avait été émis par la commission de sécurité lors de la visite de mairie pour des travaux réalisés hors normes, la municipalité avait engagé des travaux de correction, c'est ainsi que M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la commission du 13 avril dernier un avis favorable a été attribué par les membres de la dite commission.

## **DESSERTE EN ELECTRICITE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA PAIRIERIE »**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal « La Pairierie » 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche.

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de BRICQUEVILLE SUR MER, est de 58 000 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 29 200 €.

**Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :**

- Acceptent une participation de la commune de 29 200 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

## **SOUTIEN A LA NON PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC EDF-GDF**

Nous, élus de la commune de **BRICQUEVILLE-SUR-MER**, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie :

- santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie.

L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général.

Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.

- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, **élus de la commune de BRICQUEVILLE-SUR-MER, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.**

**Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :**

- **Assurer la sécurité énergétique de tous en France.**
- **Assurer l'indépendance énergétique de la France.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Assurer les missions environnementales** (visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.)

**Mis au vote ce jour le 26 Avril 2018**

- **7 Pour et**
- **4 Abstentions**

#### **PERMANENCES DE MAI :**

Samedi 05 mai : Mme.BAILLIEUX Danièle et Mme JOSSAUME Virginie

Samedi 12 mai : Pont de l'Ascension

Samedi 19 mai : Pentecôte

Samedi 26 mai : Mme HENRY Hélène et Mme GUITTON Sandrine

Samedi 02 juin : M. HUET Michel et M. MALHERBE Claude

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire propose d'attribuer 50 € à l'association « Cœur d'enfant » pour l'organisation du Raid de l'Archange qui traversera notre commune le vendredi 15 juin 2018.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.**

#### **TRAVAUX DE L'EGLISE**

Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY, maire adjointe, informe le Conseil municipal que les travaux de l'église progressent comme prévu et que des photos sur l'avancement des travaux sont en ligne sur le site de la commune.

#### **PROBLEMES DES TAP**

Mme Hélène HENRY, maire adjointe, informe le Conseil municipal des différents problèmes de comportements des élèves survenus durant les temps activités périscolaires, à la suite de quoi Monsieur CORVELLEC, intervenant, demande la rupture de sa convention qui le lie avec la Mairie.